

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VOIVRES LES LE MANS (Sarthe)

DATE CONVOCATION

2 mars 2023

DATE D’AFFICHAGE

2 mars 2023

Nombres de conseillers

en exercice : 14

présents : 10

votants : 13

L’AN DEUX MIL VINGT TROIS, MARDI 7 MARS A VINGT HEURES TRENTE MINUTES, le Conseil municipal, légalement convoqué s’est réuni à la salle communale en séance publique sous la présidence de Madame Martine COUET, Maire.

Etaient présents : Mme COUET, Mme LE DRÉAU, M. LECERF, Mme DEMAYA, , Mme DESBOIS, Mme EL KRIMI, M. FIMIEZ, Mme GUYON, M. JOUSSE, M. OLLIVIER

Absents excusés : M. BELFORT donne pouvoir à Mme Martine COUET,
M. COLIN donne pouvoir à Mme Sylvie LE DRÉAU,
M. BARRIER donne pouvoir à M. Fabien LECERF,
Mme JODEAU-BELOTTI

Absent non excusé : Néant

Secrétaire de séance : Mme Sylvie LE DRÉAU

9. Demande de subvention Investissement durable avec le Département 2022-2025

Délibération DE07-07032023

La commune de VOIVRES LES LE MANS souhaite s’inscrire dans le plan de relance pour les années 2022-2025 avec le Conseil départemental suite à l’attribution de 27 760,00 euros de subvention sur le projet transfert d’un commerce épicerie bar tabac restauration en centre bourg.

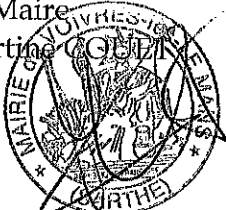
Après présentation du cadre d’intervention de la politique de relance, le Conseil municipal décide d’adopter la convention de relance pour l’amélioration de l’attractivité du territoire sur les actions :

- accompagnement des aménagements de l’espace public et de revitalisation des centres bourgs alliant esthétique, services, logement, circulation pour les habitants et pour les touristes,
- en portage de dynamique des territoires plus proches des habitants sur les services de proximité à la population

La présente délibération est acceptée à l’unanimité des membres présents et représentés.

Fait à Voivres-lès-le-Mans
Le 10 mars 2023

Le Maire
Martine COUET



La secrétaire de séance
Sylvie LE DRÉAU

